



Accueil de loisirs et garderie périscolaire

## LES PETITS LOUPS

Le Bocage

157 route de Montrevel

01340 Saint Didier d'Aussiat

Tel : 04.74.50.51.24

Mail : lespetitsloups01340@gmail.com

**Année scolaire 2022-2023**

### RÔLE ET GESTION DE L'ASSOCIATION

« LES PETITS LOUPS » est une association régie par la loi 1901.

Créée en 2000, elle est gérée par des parents bénévoles, tous engagés dans le milieu associatif et élus lors de l'assemblée générale.

L'équipe de bénévoles en place est à votre disposition pour vous donner toutes les informations et vous invite à la rejoindre selon vos disponibilités. **En effet, c'est de l'investissement des parents dont dépend la vie de l'association.**

### FONCTIONNEMENT

Les locaux de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs sont situés dans le bâtiment annexe de l'école primaire de St Didier d'Aussiat.

L'accueil des enfants est géré par des salariés diplômés de l'animation et/ou de la petite enfance. Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans et jusqu'à 13 ans.

L'association souscrit à une assurance responsabilité civile et individuelle accident auprès des assurances M.M.A. Les familles utilisatrices devront s'acquitter du montant de l'adhésion :15€.

Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire (du 01.09.2022 au 31.08.2023)

L'association espère la présence des parents début septembre à l'assemblée générale annuelle.

Afin de pouvoir échanger et éventuellement accueillir de nouveaux membres dans l'association.

C'est un moment essentiel qui permet aux parents de s'informer et de s'exprimer.

### LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Les horaires d'ouverture du centre de loisirs « Club des petits loups » pour les enfants :

- Maternelle : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h00 à 8h40 et de 16h20 à 19h00
- Élémentaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h00 à 8h35 et de 16h15 à 19h00

Les arrivées sont échelonnées à partir de 7h00.

A 8h35, les enfants (CP au CM2) sont pris en charge dans la cour de l'école élémentaire par les enseignants et les enfants de Maternelle sont accompagnés à l'école maternelle à 8h40 par nos animateurs.

A 16h15, les enfants de l'école élémentaire sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et conduits dans les locaux de la garderie.

A 16h20, les enfants de l'école maternelle sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs et conduits dans les locaux de la garderie pour prendre le goûter.

Les départs sont échelonnés à partir de 17h (après le goûter) et jusqu'à la fermeture du service périscolaire à 19h00

### Les inscriptions :

Pour le bon fonctionnement du service périscolaire, le planning d'inscription hebdomadaire doit **impérativement** être fait sur le portail famille. Tout changement de planning doit être signalé au plus tard la veille (soit 24 heures avant).

Toute annulation non communiquée dans les délais impartis sera facturée au tarif d'une demi-heure pour chaque jour d'absence.

TARIFS	Quotient < à 900		Quotient ≥ à 900	
	1 enfant	2 enfants et plus*	1 enfant	2 enfants et plus*
Facturation à la demi-heure (Toute $\frac{1}{2}$ heure commencée est due)	0,90 €		1,00 €	
Goûter	1,00 €			

(Ces tarifs peuvent être modifiés lors de l'assemblée générale en septembre 2022)

### LE SERVICE DU CENTRE DE LOISIRS

La capacité d'accueil est de 25 enfants maximums avec la présence de 2 animatrices.

(Accueil supplémentaire possible, selon l'inscription des enfants 8 jours avant chaque vacance)

Un minimum de 7 enfants est nécessaire pour assurer l'accueil en centre de loisirs. En deçà, les parents sont informés le plus rapidement possible de la fermeture du centre de loisirs.

### LES HORAIRES

Mercredis et vacances scolaires : (du lundi au vendredi) Ouverture de 7h30 à 18h30

Heure arrivée acceptée pour les enfants : Le Matin : 7h30 à 9h00

Le midi : 11h30 à 12h00 avant le repas ou 13h30 après le repas.

Heure de départ acceptée pour les enfants : Le Midi : 12h00 ou 13h30 à 14h00 après le repas

Le soir : 16h30 sans le goûter ou 17h00 après le goûter en échelonné

Occasionnellement, les horaires du centre de loisirs peuvent être modifiés les jours de sorties. Les familles sont averties lors de la diffusion du planning des vacances.

## INSCRIPTIONS

Pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, nous avons un site permettant l'inscription en ligne. Après avoir rempli la fiche renseignement, vous recevrez un lien vous permettant de vous connecter et ainsi faire vos inscriptions soit à l'année soit selon votre choix. **Attention l'inscription se fait uniquement par le portail famille selon les modalités suivantes :**

- **Accueil Périscolaire du mercredi** : à la fin de la semaine sur le portail famille (vendredi) pour la semaine
- **Centre de loisirs vacances scolaires** : en fonction des dates limites d'inscriptions (indiquées lors de la diffusion des programmes d'activités) inscription de dernière minute possible, s'il reste de la place selon inscription à la DDCS mais **sans** le repas.

**Le nombre d'animateurs est adapté en fonction du nombre d'enfants inscrits.**

Tout changement de planning doit être signalé sur le **portail famille** au plus tard :

- **Accueil du Mercredi** : le lundi matin à 9h00 au plus tard (**soit 48 h avant**)
- **Centre de loisirs vacances scolaires** : 1 semaine avant (**soit 8 jours**)

Toute annulation non communiquée dans les délais impartis sera facturée au tarif d'une journée (lors de journée-sortie) ou demi-journée d'inscription (frais de repas compris) sauf en cas de présentation d'un justificatif (certificat médical), ou cas de force majeure avec justificatif.

## la journée type :

Heures	Mercredi et Vacances scolaires
	L'accueil se fait en journée ou 1/2 journée, avec ou sans repas.
7 h 30 à 9 h 00	Accueils échelonnés des enfants ou jeux et activités libres
9 h 00 à 9 h 15	Service de la Collation
<b>9 h 15 à 11 h 30</b>	<b>Temps d'animation, activités proposées aux enfants</b>
11 h 30 à 12h00	Départ ou Accueil possible des enfants
12 h 00 à 13 h 30	Repas
13 h 30 à 14 h 00	Départ ou Accueil possible des enfants
13 h 30 à 14 h 30	Temps calme des petits loups ou jeux, activités libres
<b>14 h 30 à 16 h 30</b>	<b>Temps d'animation, activités proposées aux enfants</b>
16 h 30 à 17 h 00	Service du Goûter
17 h 00 à 18 h 30	Départs échelonnés des enfants ou jeux, activités libres

## TARIFS - FACTURATION - RÈGLEMENT

Une facture mensuelle est établie et remise aux parents au début de chaque mois. Le règlement doit être effectué pour le 10 du mois.

(Ces tarifs peuvent être modifiés lors de l'assemblée générale en septembre 2022)

TARIFS	Quotient < à 765		Quotient 766 à 900		Quotient ≥ à 900	
	1 enfant	2 et plus *	1 enfant	2 enfants et plus*	1 enfant	2 enfants et plus*
Repas	4,00€ l'unité par enfant (changement au 01/10/2022 : 4,20 €)					
Journée	9,00 €	8,00€	10,00 €	9,00 €	11,00 €	10,00 €
1/2 journée	5,50€	5,00€	5,50 €	5,00 €	6,00 €	5,50 €
Sortie	15,00€		18,00 €		19,00 €	

■ En l'absence de communication du quotient familial, la tranche supérieure sera automatiquement appliquée.

## Le CHANGEMENT :

N Le centre de loisirs est labellisé "Loisirs équitables " proposition directe d'un tarif dégressif pour les faibles quotients familiaux inférieurs à 765 (attestation obligatoire CAF, MSA ou RSI)

- Ce label est un projet de l'état pour l'égalité à l'accessibilité aux loisirs pour tous
- Elle permet une réduction tarifaire en journée complète avec repas, les mercredis et durant les vacances scolaires.

■ Subvention de la CAF, MSA et de la communauté d'agglomération déduites,



## Enquête de satisfaction

-Comment considérez-vous, le service Garderie Périscolaire ?

Satisfaisant      Correct      Pas satisfaisant ; Remarques : .....

-Comment considérez-vous, le service du Centre de loisirs ?

Satisfaisant      Correct      Pas satisfaisant ; Remarques : .....

-**Les activités proposées** à votre (vos) enfants (s) sont ?      Satisfaisantes      Correctes

Pas satisfaisantes

Quelles activités a-t-il préférées : .....

Et avez-vous des idées de thèmes ? .....

-Les **sorties proposées** à votre (vos) enfants (s) sont : ?      Satisfaisantes      Correctes      Pas satisfaisantes

Quelles sorties a-t-il préférées ? : .....

Souhaitez-vous un **changement d'organisation** au centre de loisirs les petits loups ?      OUI      NON

Si oui, vous souhaiteriez :

- les horaires ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

- l'organisation ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

- le personnel ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

- la pédagogie ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

- le repas ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

- le goûter ?      OUI      NON, pourquoi ? .....

Ex : **Les principales manifestations / actions** sont : le spectacle, le vide grenier, la visite du Père Noël, la vente de fleurs pour la fête des Mères, la vente de fromages du Jura...

Qu'en pensez-vous ?      Satisfait      Correct      Pas satisfait

Autre/remarques :

.....

## PLANNING INSCRIPTION ANNUEL 2022/2023

**A rendre impérativement avant le 13 Juin 2022 Attention cette fiche est un prévisionnel. Elle ne remplace pas les inscriptions sur le portail.**

Pour des raisons pédagogiques, d'organisation, et de respect du taux d'encadrement, mon enfant fréquentera l'accueil de loisirs « Le club des petits loups », **à la rentrée scolaire 2022/2023.**

NOM de FAMILLE : .....

Non, mon enfant ne participera pas aux services périscolaires ou du centre de loisirs.

OUI, mon enfant participera aux services périscolaires ou du centre de loisirs, avec un planning irrégulier.

J'inscris annuellement mon enfant, car mon planning hebdomadaire ne change pas, Tableau à cocher s'il vous plaît selon vos besoins :

Aux horaires ouvertures : Mercredi de 7h30 à 18h30

- Matin : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h00 à 8h40

- Soir : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16h15 à 19h00

Prénom	Lundi		Lundi		Mercredi			Jeudi		Vendredi	
	Mat	Soir	Mat	Soir	Mat	Mid i	Ap Mi	Mat	Soir	Ma t	Soir

**Nous fournir l'attestation de votre Quotient Familial de la caisse dont vous dépendez**

**(CAF, MSA ou RSI ...)**

**° Enfant porteur Handicap (MDPH, AEEH) Prendre un Rdv avec la directrice .**

**° Enfant avec un PAI à la rentrée scolaire (nous fournir obligatoirement l'ordonnance médicale et le traitement)**

° J'adhère à l'association et règle ma cotisation de l'année 2022/2023 de 15 euros (vous pouvez d'ores et déjà joindre votre chèque à l'ordre : Les petits loups, il ne sera encaissé qu'en septembre).

° J'autorise le centre de loisirs l'accès à Caf Pro pour la consultation de votre quotient familiale

°Oui                      °Non (application du tarif maximum)

Lu et approuvé, fait à ..... le .....

Signature du responsable légal :